

Daniel CONUS
Rue des Bugnons 165
CH – 1633 Marsens FR

Marsens, le 12 février 2025

Recommandé
Ministère Public Canton Fribourg
Place Notre-Dame 4
Case postale
1701 Fribourg

Opposition à l'Ordonnance pénale du 4 février 2025 / FGS / FGS F 24 8008

Madame, Monsieur,

L'Ordonnance citée en marge m'a été communiquée le vendredi 7 février 2025. Déposée ce jour dans un Office de la Poste suisse, la présente Opposition formelle respecte le délai de 10 jours prescrit.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Daniel Conus